



Distr. générale
23 décembre 2021

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Réunion intergouvernementale chargée d'examiner
la mise en œuvre du Programme d'action mondial
pour la protection du milieu marin contre
la pollution due aux activités terrestres
Cinquième session**

En ligne, 15 février 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a l'honneur de convoquer la cinquième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en vue de faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme et d'envisager l'avenir, en particulier en ce qui concerne le mécanisme d'examen intergouvernemental.
2. La cinquième session de la Réunion intergouvernementale se tiendra en ligne et sera ouverte le mardi 15 février 2022 à 14 heures¹ par la Directrice exécutive du PNUE ou son/sa représentant(e).
3. Un(e) représentant(e) du secrétariat dressera le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris dans la Déclaration de Bali sur la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres² adoptée par la Réunion intergouvernementale à sa quatrième session.

Point 2

Questions d'organisation

4. La session se tenant sous les auspices de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE, c'est le règlement intérieur de l'Assemblée qui régira, *mutatis mutandis*, la conduite des travaux de la session.
 - a) **Élection du Bureau**
 5. Conformément au règlement intérieur, un président et quatre vice-présidents, dont l'un exercera les fonctions de rapporteur, seront élus parmi les représentants des gouvernements. Le principe d'une représentation géographique équitable des cinq régions de l'Organisation des Nations Unies sera dûment respecté pour l'élection de ces membres, qui formeront le Bureau de la session.

* UNEP/GPA/IGR.5/1.

¹Toutes les heures indiquées sont celles de Nairobi (TU + 3).

² UNEP/GPA/IGR.4/5, annexe.

b) Adoption de l'ordre du jour

6. Sous réserve du règlement intérieur, les représentants souhaiteront probablement adopter l'ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/GPA/IGR.5/1.

c) Organisation des travaux

7. Il est proposé que les délibérations se tiennent le mardi 15 février 2022 sous la forme d'une séance plénière de 14 heures à 17 heures. L'interprétation simultanée sera assurée dans les six langues officielles de l'ONU.

8. La liste des documents établis en vue de la session sera distribuée sous la cote UNEP/GPA/IGR.5/INF/1. Les documents de travail seront disponibles dans les six langues officielles de l'ONU et les documents d'information seront disponibles en anglais seulement.

Point 3

Examen de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres aux niveaux international, régional et national pendant la période 2019–2021

9. Conformément au paragraphe 77 a) du Programme d'action mondial, le secrétariat présentera un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial aux niveaux international, régional et national pendant la période 2019–2021 (UNEP/GPA/IGR.5/2).

Point 4

Projet de décision relatif au mécanisme intergouvernemental chargé d'examiner le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

10. Le secrétariat présentera le projet de décision relatif au mécanisme intergouvernemental chargé d'examiner le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (UNEP/GPA/IGR.5/3).

11. Les gouvernements sont invités à examiner le projet de décision ainsi que la démarche qui y est proposée afin de convenir de l'orientation future du mécanisme d'examen intergouvernemental et les moyens de faire en sorte que le Programme se voit accorder la plus grande attention par les décideurs en se servant de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement comme d'une tribune.

Point 5

Clôture de la session

12. La session devrait être clôturée le mardi 15 février 2022 à 17 heures.
